

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM VAL D HUISNE MONTFORT LE GESNOIS 31 RUE HONORE BROUTELLE 72450 MONTFORT LE GESNOIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

1er associé	LOYAU CEDRIC 1549 route de Connerré 72160 Thorigné sur Doué
Nombre de parts	120
Montant versé	1 200 €
2e associé	LOYAUX ALEXANDRA 1549 route de Connerré 72160 Thorigné sur Doué
Nombre de parts	80
Montant versé	800 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 décembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Audrey DUMONT
conseillère clientèle

Caisse de Crédit Mutuel

DU VAL D HUISNE

1, Rue Léopold Gouloumes - 72470 CHAMPAGNE

☎ 0 820 040 604 (Service 0,12 €/mn + Prix Appel)

Fax 02 43 54 02 59 - Le Mans 786 290 114

JST06

